



OTN - Fédération Régionale
des Offices de Tourisme de

NORMANDIE

ACCOMPAGNEMENT OTN À L'OBTENTION DU CERTIFICAT « CHARGÉ DE PROJETS E-TOURISME » PAR LA VAE

OTN – Fédération Régionale des Offices de Tourisme de Normandie



www.ottnormandie.fr

Qu'est ce qu'une VAE ?

La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne de faire valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir une certification professionnelle (un diplôme, un titre, ou un certificat de qualification professionnelle) inscrite au registre national des certifications professionnelles (RNCP).

Toute personne, quelque soit son âge, son niveau académique, sa nationalité, son statut... peut se lancer dans une démarche de VAE.

Une seule condition requise pour débiter une VAE : avoir un moins 1 an d'expérience (quelle soit professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat ou de responsabilités syndicales) en rapport direct avec le contenu de la certification visée.

Comment ça marche ?

Le candidat élabore un dossier de recevabilité. Une fois admis, le candidat rédige un dossier, qui met en évidence les compétences acquises, accompagné de preuves. Ce dernier sera remis au jury qui décidera de l'attribution du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Pour réaliser ce dossier dans lequel il va identifier les activités qu'il a menées, les analyser et les décrire en détail, le candidat peut, s'il le souhaite, se faire accompagner.

Pour quoi faire ?

La VAE est un outil de développement personnel et professionnel pour les salariés :

- Pour faire reconnaître et valoriser les compétences,
- Pour s'auto évaluer et confirmer ses savoir-faire et connaissances,
- Pour progresser vers un nouveau poste,
- Pour entretenir son employabilité et/ou préparer une reconversion.

La VAE est un outil d'accompagnement des évolutions de l'entreprise :

- Pour repérer et positionner les compétences des collaborateurs pour diversifier l'activité ou chercher de nouveaux débouchés,
- Pour augmenter les qualifications des collaborateurs, les motiver et les fidéliser,
- Pour sauvegarder les compétences en favorisant la mobilité interne,
- Pour optimiser les parcours de formation,
- Pour disposer d'un outil de reconnaissance des compétences au service de la communication interne et le dialogue social.

Le certificat de qualification professionnelle « chargé de projets e-tourisme »

Il s'agit d'un certificat à finalité professionnelle qui permet d'attester que celui qui l'a obtenu a acquis les connaissances, compétences et aptitudes établies dans un référentiel.

Cette reconnaissance officielle vaut sur l'ensemble du territoire national et constitue un véritable gage de professionnalisme pour tous les organismes de tourisme employeurs voulant recruter son bénéficiaire.

Il est aujourd'hui reconnu officiellement au niveau II, il est enregistré au RNCP. Il n'est cependant pas reconnu par la Fonction Publique Territoriale.

Il s'articule autour de 5 blocs de compétences clés :

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE TERRITOIRE

- Proposer une stratégie numérique de territoire aux instances dirigeantes de sa structure, aux élus locaux et développer un plan d'actions en adéquation.

STRATÉGIE ÉDITORIALE

- Participer à la définition de la stratégie éditoriale multicanal, concevoir du contenu visuel et rédactionnel au service du marketing de destination et fonction des comportements des consommateurs avant/pendant/après le séjour.

- Coordonner et arbitrer la production de contenus rédactionnels et visuels par la structure et par les acteurs du territoire.

ANIMATION DES SOCIOPROFESSIONNELS

- Cerner les publics cibles pour des actions de sensibilisation et d'accompagnement.

- Promouvoir et/ou commercialiser un programme d'actions numériques.

- Intervenir de façon transversale sur les projets portés par les membres de la structure, et qui nécessitent ses apports en compétences.

- Réaliser un bilan des actions menées en vue d'assurer un suivi post action.

PILOTAGE DE PROJETS NUMÉRIQUES

- Piloter la conception et le développement des projets ou services numériques pour valoriser le territoire

VEILLE

- Mettre en place une veille du numérique et de la e-réputation.

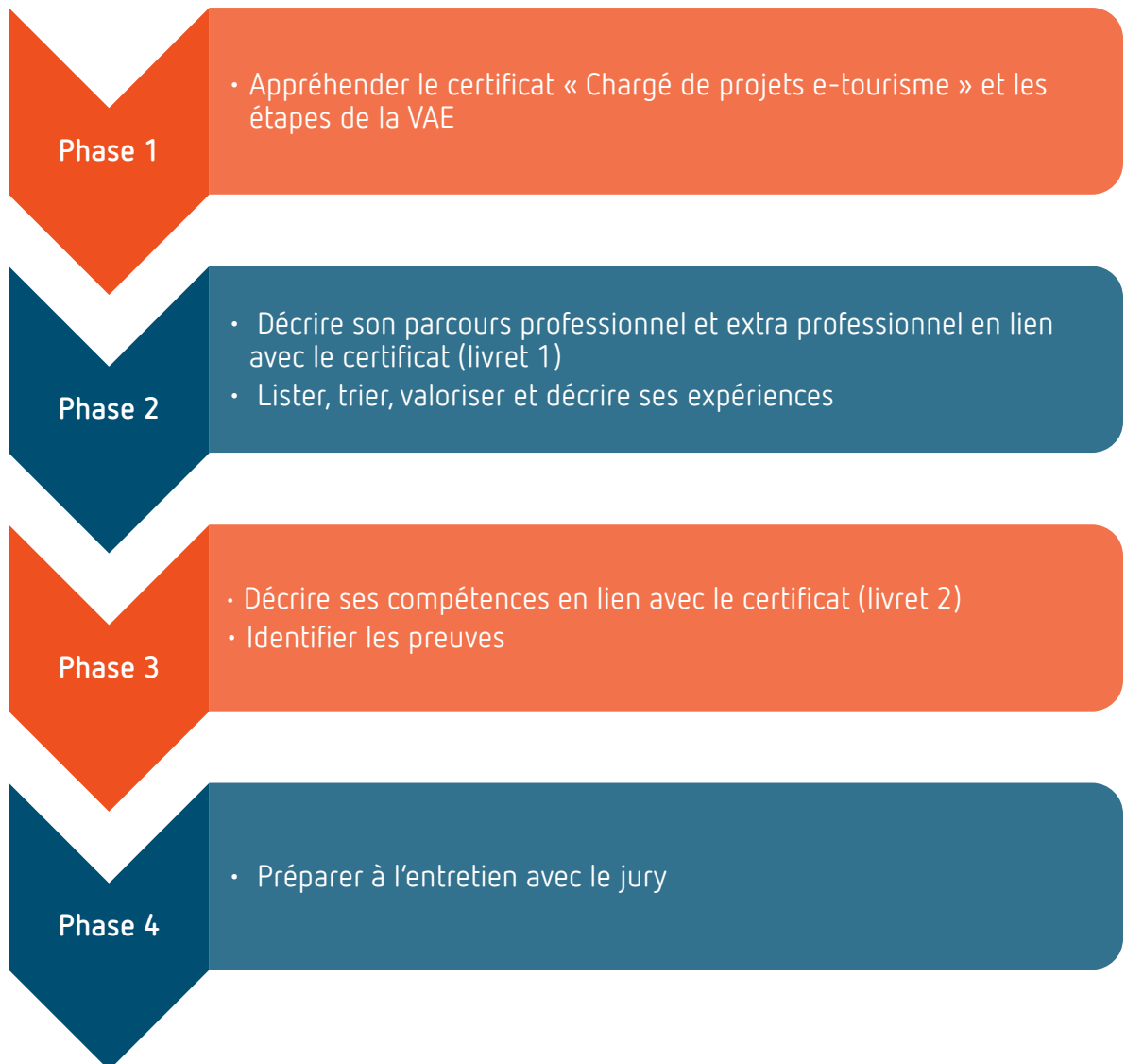
- S'auto-former et informer son équipe (définition des priorités de la veille, analyse, tri et sélection de l'information en vue d'animer le partage d'informations et la dynamique d'équipe sur le tourisme numérique).

Les phases de l'accompagnement d'OTN

Offices de Tourisme & Territoires de Normandie (OTN) propose d'accompagner les salariés des Offices de Tourisme adhérents à la fédération régionale, à l'obtention du certificat de qualification professionnelle (CQP) « chargé de projets e-tourisme » par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Nos accompagnements sont conçus à partir d'outils et méthodes créés avec des candidats pilotes.

Au préalable, il faut avoir retourné l'accord formalisé par écrit de la hiérarchie du salarié (Directeur ou Président) ainsi que la convention d'accompagnement signée à OTN.



L'accompagnement d'OTN « étape par étape »

Phase 1 : APPRÉHENDER le certificat « chargé de projets e-tourisme » et les étapes de la VAE

RDV 1 et 2 – sur site

RAPPEL des fondamentaux d'une démarche de VAE,

CONNAÎTRE le référentiel de certification en identifiant les compétences requises,

COMPRENDRE les modalités et les critères d'évaluation,

IDENTIFIER le qui fait quoi : candidat / employeur / accompagnateur,

Zoom sur l'accompagnement d'OTN : engagements de chacun, retro planning, méthode, durée.

Phase 2 : DÉCRIRE son parcours professionnel et extra professionnel (livret 1)

RDV 3 - sur site

LISTER LES EXPÉRIENCES > Quelles sont mes expériences professionnelles et extra professionnelles ? Faites votre état des lieux > Les faits.

FAIRE LE TRI > Retenir les expériences en lien avec le titre.

DÉCRIRE SES EXPÉRIENCES ET SYNTHÉTISER SON PARCOURS > Exercice d'écriture : décrire une expérience professionnelle au choix du candidat en lien avec le certificat.

IDENTIFIER les preuves (annexes) du livret 1.

RDV 4 - à distance

RELECTURE du 1^{er} jet du livret 1 par OTN > réorganisation des écrits, points à approfondir, reformulation avant **ENVOI** du livret 1 à OTF par le candidat.

Etape par étape

RDV 5 - sur site

SAVOIR DÉFINIR la notion de compétence

LISTER ses activités > Quelles sont les activités et compétences dont je dispose? Faites votre état des lieux > Les faits.

FAIRE LE TRI > Retenir les activités et compétences en lien avec le certificat.

DÉCRIRE SES ACTIVITÉS À L'ÉCRIT > Exercice d'écriture : décrire une activité au choix du candidat en lien avec le certificat.

ANALYSER ses activités > comment je mène telle activité? Quel est mon niveau d'implication? Mon niveau d'autonomie? Quel bilan dresser et quelles sont les pistes de d'amélioration identifiées?

IDENTIFIER les preuves (annexes) du livret 2

Phase 3 : DÉCRIRE ses compétences en lien avec le certificat (livret 2)

RDV 6, 7 et 8 - à distance

RELECTURE du livret 2 bloc par bloc : **ANALYSE** des expériences via le questionnement de l'accompagnateur, réorganisation des écrits, points à approfondir, reformulation avant **ENVOI** du livret 2 à OTF par le candidat

Phase 4 : PRÉPARER le candidat à l'entretien avec le jury (si besoin)

RDV 9 - à distance

CONNAÎTRE le rôle et la composition du jury

PRÉSENTER son expérience à l'oral

PROUVER de ses compétences

BATIR un argumentaire

SAVOIR EXPLIQUER des points de blocage et **IDENTIFIER** les solutions trouvées pour les lever

MISE EN SITUATION > exercice pratique

MOTIVATION ET IMPLICATION

Le temps de travail estimé pour mener à bien une VAE est d'environ 150h. Cette démarche demande un investissement du candidat qui est parfois amené à se mobiliser hors de son temps de travail.

Lorsque le projet de VAE intéresse l'employeur pour le projet de l'entreprise, l'engagement de ce dernier aux coté du candidat est essentiel pour garantir la poursuite de la marche jusqu'à la fin et maintenir la motivation. L'accompagnement extérieur joue aussi ce rôle fondamental.

VALIDATION DU TITRE

La validation du titre est portée par le jury d'OTF. Celle-ci peut être **totale** (validation complète du titre) ou **partielle** (validation de certains blocs du titre). Dans ce cas, les formations complémentaires nécessaires pour acquérir les compétences manquantes peuvent être prises en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dans le cadre du plan de développement des compétences de l'OT. **Le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour acquérir les compétences manquantes et valider totalement le titre.**

LES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE DE L'ACCOMPAGNATEUR

- La neutralité vis à vis du candidat
- L'objectivité de l'évaluation
- Le respect de la confidentialité
- L'égalité de traitement
- La solidarité de la décision du jury

Cadre de l'accompagnement d'OTN

Cet accompagnement s'inscrit dans la lignée des actions portées par OTN auprès de son réseau : OTN met à disposition des outils et une méthodologie de travail au réseau. En aucun cas, OTN ne produira les écrits à la place du candidat qui demeure le seul décideur et pilote de sa démarche.

Signature d'une charte d'accompagnement entre l'OT et OTN

Coût de l'accompagnement : 300 € net de TVA / jour

Votre interlocutrice



Marie-Flo GUY
02 31 44 82 97
mfguy@ottnormandie.fr